Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 081-200066124-20261119-448_2026DP-AR

AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES
SECRETARIAT DE MAIRIE MUTUALISE

Sur le fondement de l'article L5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sur le fondement du Code de la fonction publique

Entre :
La communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, représentée par le Président, Christophe GOURMANEL, dénommée la communauté, d'une part,
Et
Le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de rénovation et de gestion de la piscine d'Aiguelèze, représenté par le Président, Christophe HERIN, dénommée le syndicat, d'autre part,

Vu la convention de mise à disposition de services « Secrétariat de mairie mutualisé » conclue entre la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et le SIVU de rénovation et de gestion de la piscine d'Aiguelèze, pour la période du 1er août 2026 au 31 décembre 2026 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 115-2026 du 4 mai 2026 déléguant au Président la conclusion de conventions et de leurs avenants emportant dispositifs de mutualisation de personnels et de services ;

Vu la délibération du comité syndical du/ décision de la Présidente du syndicat du ……,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant
Le présent avenant a pour objet de modifier uniquement les annexes à la convention de mise à disposition de services « Secrétariat de mairie mutualisé ».

Article 2 – Remplacement des annexes
Les annexes à la convention sont remplacées par les nouvelles versions annexées au présent avenant :
Annexe 1 – Planning ;
Annexe 2 – État prévisionnel de frais.

Les nouvelles annexes se substituent aux annexes précédemment jointes à la convention à compter du 01/10/2026. Elles font partie intégrante de la convention.

Article 3 – Maintien des autres dispositions de la convention
Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.
Le présent avenant n'emporte aucune modification de la durée, de l'objet, des conditions de mise à disposition, des modalités de remboursement ou de toute autre stipulation de la convention, à l'exception des éléments figurant dans les annexes remplacées par le présent avenant.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 081-200066124-20261119-448_2026DP-AR

Article 4 – Prise d'effet
Le présent avenant prend effet à compter du

Fait à Rivières en 2 exemplaires originaux, le
Documents annexés : annexe 1 – planning + annexe 2 – état prévisionnel de frais

Le président du SIVU

Le Président de la communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 081-200066124-20261119-448_2026DP-AR

ANNEXE 1 - AVENANT
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE SECRETARIAT DE MAIRIE MUTUALISE
SIVU PISCINE AIGUELEZE

Planning agent 1 (présentiel)
Planning agent 2 (distanciel)

A compter du 01/10/2026

	lundi		mardi		mercredi		jeudi*		vendredi*		**Total heures hebdomadaires**
	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	
heures travail								4			
temps trajet											
Total heures agent								4			4
Total heures agent		4						4			8
SIVU PA	**0**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**8**	**0**	**0**	**12,00**

* 1 semaine le jeudi et semaine suivante le vendredi

Date :
Signature de la commune

Signature de la Communauté d'Agglomération

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 081-200066124-20261119-448_2026DP-AR

ANNEXE 2 - AVENANT
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE SECRETARIAT DE MAIRIE MUTUALISE
SIVU PISCINE AIGUELEZE

A compter du : 01/10/2026

Nom agent	temps de travail	quotité hebdomadaire de travail mis à disposition (heures)	quotité en ETP	coût du service (mensuel)	ratio ressources (9,46%)	coût total du service mis à disposition (mensuel)	coût de la mise à disposition ramené à la quotité de travail (mensuel)
agent 1	35h	4	0,11		0	0	0
agent 2	35h	8	0,23		0	0	0
						TOTAL	0 €

Signature de la commune

Signature de la Communauté d'Agglomération